



Conseil économique et social

Distr. générale
13 janvier 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-huitième session

3-14 mai 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2010-2011 – session d'examen

Documents de synthèse présentés par des grands groupes

Note du Secrétariat

Additif

Contribution soumise par les travailleurs et les syndicats**

* E/CN.17/2010/1.

** Les vues exprimées ici sont propres à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Transport	4–19	3
III. Exploitation minière	20–33	7
IV. Produits chimiques	34–51	12
V. Gestion des déchets	52–69	18
VI. Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables	70–89	21

I. Introduction

1. Les syndicats participent de plus en plus activement à l'effort de développement durable depuis l'adoption de l'Action 21 et en particulier du chapitre 29 de celle-ci, qui définit les rôles des organisations des travailleurs.

2. Les syndicats affirment qu'un avenir plus durable passe nécessairement par un développement intégré aux plans environnemental, social et économique. Notre mission consiste à veiller à ce que les travailleurs et les organisations qui les représentent soient impliqués dans ce processus – sur le lieu de travail ainsi qu'aux niveaux local, régional, national et international.

3. Les syndicats sont représentés à la Commission du développement durable par la Confédération syndicale internationale, la Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – qui ont enregistré des membres de divers horizons, soit 175 millions de membres de 155 pays et territoires – et les fédérations mondiales des syndicats, qui représentent les travailleurs dans des secteurs spécifiques.

II. Le transport

4. Le transport est examiné dans le cadre de l'Action 21 dans le contexte de plusieurs chapitres dont, entre autres, le chapitre 9 sur la protection de l'atmosphère et le chapitre 7 sur les établissements humains. En outre, l'Assemblée générale a constaté qu'au cours des 20 prochaines années, le transport devrait devenir le principal moteur de la demande d'énergie au plan mondial. Selon les syndicats, il existe un besoin urgent de systèmes de transport à faible consommation d'énergie, qui soient à la portée de toutes les bourses et qui permettent un accès important aux marchés, à l'emploi, à l'éducation et de meilleurs niveaux de vie – toutes choses qui sont essentiels à la réduction de la pauvreté.

A. Difficultés et obstacles

5. Comme indiqué au chapitre 7 de l'Action 21: « Le secteur des transports absorbe environ 30 % de la consommation d'énergie commerciale et environ 60 % de la consommation totale de combustible liquide ». Ceci met les pays en développement sous une pression énorme dans la mesure où ils s'efforcent d'accélérer leur développement et d'améliorer les niveaux de vie de leurs populations.

6. Pour les travailleurs du secteur des transports, les dernières décennies d'un transport bon marché ont imposé un lourd tribut en termes de pollution, de consommation d'énergie, de sécurité, de conditions de travail et de niveaux de vie, ce qui a eu pour effet une diminution de la qualité de vie en milieu urbain et au sein des collectivités. La motorisation qui s'accroît rapidement et, jusqu'à présent, les investissements inadéquats consacrés à la planification du transport urbain, à la gestion du trafic et aux infrastructures, posent de plus en plus de problèmes en termes de blessures et d'accidents mortels, de santé, de bruit et de congestion des zones urbaines. Mais dans les zones rurales également, le développement des infrastructures a été sérieusement négligé au cours des vingt dernières années.

L'accès aux marchés et aux réseaux en vue de la fourniture des marchandises est absolument indispensable pour sortir les populations pauvres de la pauvreté et les placer sur le chemin d'une croissance durable. Or, ces opportunités ne s'offrent pas par exemple à de nombreuses personnes qui travaillent dans le secteur de l'agriculture.

7. Les changements massifs intervenus dans l'organisation du secteur du transport au niveau mondial se trouvent au cœur du processus de la mondialisation. Le coût unitaire du transport des marchandises a chuté de manière dramatique au-dessous de 1 % des coûts totaux de production, ouvrant de nouveaux modèles de production et de distribution et entraînant un changement dramatique dans la vie socio-économique. Les pressions du marché maintiennent les coûts du transport bas et cela affecte l'air pur et les moyens d'existence des travailleurs. Il faudrait prendre des mesures efficaces pour promouvoir les modes de transport à très faible consommation d'énergie pour les passagers et les marchandises, en accordant une attention particulière aux avantages de l'intermodalité.

8. Le caractère multimodal du transport signifie que les efficacités individuelles ne peuvent pas être envisagées de manière isolée. Ce problème ne peut trouver sa solution que dans une approche planifiée qui associe les mesures visant à restreindre l'utilisation des véhicules personnels – les taxes élevées sur le carburant et sur les véhicules et la forte tarification routière – aux systèmes rapides, confortables, abordables, efficaces et intégrés des autobus, des taxis et des chemins de fer. La promotion et le financement de ces systèmes devraient être à la charge des autorités publiques.

9. Le principe fondamental de la planification du transport durable doit être l'internalisation des coûts externes. Les transporteurs doivent couvrir l'intégralité des coûts du transport – notamment les coûts liés à la congestion des zones urbaines, à la pollution, à la santé d'une manière générale, aux accidents et aux mauvaises conditions d'emploi – qui sont actuellement pris en charge par l'ensemble de la société. De telles mesures doivent être prises parallèlement à des politiques efficaces en matière de planification de l'occupation des sols et de remplacement des déplacements par véhicule personnel par une plus grande disponibilité et une utilisation accrue du transport public¹.

10. Les modèles actuels du développement des transports ne sont pas viables. L'évolution des transports, en l'occurrence le transport maritime, l'aviation, le transport routier et le transport ferroviaire, constitue une partie inéluctable du développement, tout en étant un facteur moteur de la demande mondiale d'énergie et ces modes de transport sont également des sources importantes d'émissions. À lui seul, le secteur des transports représente à peu près un quart des émissions mondiales de gaz carbonique (CO₂) et il est prévu que le volume des émissions de CO₂ liées à l'énergie utilisée dans les transports au plan mondial va augmenter de 1,7 % par an de 2004 à 2030. Les prévisions relatives à l'augmentation du volume du transport routier d'ici 2030 sont largement induites par la demande accrue de mobilité dans les pays en développement où l'on prévoit des taux de croissance atteignant en moyenne 2,8 % par an. Parallèlement à une urbanisation rapide, le

¹ Déclaration syndicale à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Copenhague (7-18 décembre 2009).

volume des émissions liées au transport en milieu urbain est appelé à s'accroître d'une manière significative².

11. Les obstacles à la mise en place de systèmes de transport viables sont nombreux et variés : ils sont économiques, techniques et institutionnels. La majorité des pays compte excessivement sur le transport privé et les investissements sont inadéquats en termes de transport public accessible à tous. Il est difficile de surmonter les obstacles à l'adoption de technologies plus propres dans le secteur des transports. La réduction des émissions et la production d'un carburant plus propre exigent de gros investissements publics et privés.

12. Une transition vers un secteur des transports plus propres est tributaire des changements dans les styles de vie et les modèles. Il faudrait traiter la demande de transport dans les pays en développement d'une manière durable en planifiant efficacement l'utilisation des sols et les infrastructures.

13. La quête d'un développement durable ne doit pas répéter les erreurs du système maritime du « pavillon de complaisance » qui permet aux employeurs d'échapper à la réglementation au niveau national, en privant les travailleurs de leurs droits fondamentaux et du salaire minimum. Dans le cadre de cet exemple maritime, il faudrait plutôt accorder la priorité à la protection et à l'amélioration de l'environnement de travail dans lequel les gens de mer vivent ainsi qu'à l'établissement d'un véritable lien entre le fait de posséder un bateau et le drapeau que ce bateau porte.

14. Des transports bon marché créent une pression à la baisse en ce qui concerne les salaires et les conditions de travail, ce qui constitue également une menace à l'environnement. Une main-d'œuvre non formée ou employée de manière sporadique dans le secteur des transports peut également poser des risques pour l'environnement. Même les ouvriers hautement qualifiés peuvent être impliqués dans des accidents, avec des résultats potentiellement catastrophiques sur l'environnement, si on les force à travailler excessivement. Dans le secteur des transports, la réalisation des objectifs environnementaux va de pair avec la réalisation d'un travail juste et décent³.

B. Tentatives de solution

15. L'organisation des travailleurs du secteur des transports est indispensable à l'amélioration des conditions de travail, à la réduction des risques néfastes à la santé et au renforcement de la protection de l'environnement. Des travailleurs recrutés de manière occasionnelle ou non formés dans le secteur des transports doivent recevoir une formation professionnelle dans les domaines de la santé et de la sécurité pour éviter des catastrophes écologiques comme les déversements des produits pétroliers et les problèmes liés aux déchets chimiques et pour assurer leur propre protection, celle des autres et celle de l'environnement. Une équipe de travailleurs compétents, d'un bon niveau d'instruction, responsables et ayant une bonne compréhension des

² Voir la présentation du Programme des Nations Unies sur l'environnement au Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (2009), disponible à : <http://unfccc.int/resource/docs/2009/smsn/igo/045.pdf>.

³ David Cockcroft, "Shifting the costs", dans *Green Growth for Jobs and Social Justice*, Global Unions Publication (Bruxelles, décembre 2009).

questions relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité constitue un facteur essentiel à la réalisation d'un développement durable. Il est urgent et impératif de mettre en œuvre un programme de travail décent pour s'assurer que de nouveaux emplois créés pour renforcer les infrastructures de transport et mettre en place des systèmes de transport efficaces et à un coût abordable se caractérisent par des conditions de travail saines, une rémunération adéquate, une protection sociale suffisante et un bon dialogue social.

16. Les solutions doivent être recherchées à travers la coopération et les échanges des technologies, empêchant ainsi les pays plus riches de continuer à exploiter les régions plus pauvres et en favorisant la mobilité durable à l'échelle planétaire. Ceci revient à prendre en compte les différentes caractéristiques socioéconomiques des régions du monde, ainsi que les priorités et les aspirations des syndicats. Les effets externes du transport sont transfrontaliers. C'est un problème planétaire qui nécessite une réglementation à l'échelle planétaire.

C. Nouvelles mesures

17. Afin de réduire l'impact sur l'environnement et mettre en place un système de transport plus durable sur le plan environnemental, il est important d'adopter une approche intégrée et horizontale qui intègre les politiques régionales, structurelles, sociales et économiques.

18. En outre, il est nécessaire de déterminer des cibles contraignantes, qui impliquent l'appui des actions stratégiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO₂ dans les cinq domaines ci-après : les émissions des activités de transport, les émissions de polluants atmosphériques, la croissance du secteur des transports, la part des différents modes de transport et la pollution par le bruit.

19. Les syndicats cherchent à participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'environnement – c'est un message clé qu'ils veulent transmettre à la Commission du développement durable. Les syndicats du secteur des transports estiment que leur rôle consiste à se focaliser sur les systèmes de transport plus durables sur le plan de l'environnement et exigent une politique qui recherche l'équilibre entre les pôles social, environnemental et économique du développement durable⁴. Le processus d'examen de la Commission donne aux syndicats cette possibilité, en permettant aux travailleurs de faire des suggestions et de proposer les pratiques optimales.

⁴ Fédération européenne des travailleurs des transports : *Towards a Trade Union Vision on Sustainable Transport* (Document de travail).

Encadré 1

Les travailleurs de l'aéronautique soutiennent « les emplois et l'environnement »

Les travailleurs de l'aéronautique civile reconnaissent la nécessité d'un secteur aéronautique durable, mais refusent d'avoir une vision étroite d'un avenir qui oppose « les emplois à l'environnement ». Les syndicats affiliés à la Fédération internationale des ouvriers du transport (FIOT) préfèrent plutôt travailler dans le cadre positif des emplois et de l'environnement et y voient de nombreuses possibilités. La Section aéronautique civile de la Fédération soutient actuellement l'inclusion des émissions de CO₂ par les aéronefs au système communautaire d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et réclame un système similaire applicable sur une base internationale. Elle soutient également les fabricants et les fournisseurs d'aéronefs qui privilégient les améliorations de l'efficacité énergétique et les réductions des émissions d'oxyde d'azote. Les syndicats affiliés à la FIOT sont également engagés dans des innovations techniques en vue d'améliorer l'efficacité énergétique. Mais les syndicats savent que les solutions techniques ne suffiront pas pour garantir la durabilité à long terme. La durabilité exige que les objectifs environnementaux soient soutenus par une réglementation forte. La FIOT est en train de poser ce problème en tant que partie prenante au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Les travailleurs doivent avoir une vision aussi bien à long qu'à court terme, ainsi qu'une perspective stratégique plus large s'ils veulent éviter de payer le prix de tels changements. Si le secteur de l'aéronautique doit réaliser une croissance durable, les travailleurs qui sont les prestataires de services des voyageurs doivent être des partenaires clés dans le cadre de l'élaboration des pratiques de travail saines qui prendront en compte les changements climatiques. Il est indispensable que les employés et les syndicats collaborent sur ces questions sur le lieu de travail.

III. Exploitation minière

20. L'exploitation du charbon et des minerais a servi de base au développement des sociétés industrielles modernes. L'exploitation minière fournit les matières premières de base sans lesquelles la plupart des biens ne pourraient pas être fabriqués et la plus grande partie de l'énergie de la planète ne pourrait pas être produite. L'exploitation minière implique l'extraction des ressources non renouvelables, ce qui entraîne souvent de graves perturbations de l'environnement et des collectivités, et les conditions de travail qu'elle offre sont parmi les plus dangereuses au monde⁵. Le charbon fournit 25 % de l'énergie mondiale – seul le pétrole en fournit plus – et 40 % de l'électricité de la planète. Les défis que doit relever l'exploitation minière consistent à réaliser la « transition juste » vers des méthodes durables de production et de protection de la santé et de la sécurité dans l'intérêt des travailleurs et de l'environnement.

⁵ World Conference for the Mining and Diamond, Gems Industries and Ornament and Jewellery Processing (DGOJP) Industries: *Report on research, activities and developments* (2008).

A. Difficultés et obstacles

21. L'exploitation minière est souvent en compétition avec d'autres utilisations des terres, des habitats ou des revendications foncières des autochtones. Des méthodes agressives de mécanisation de l'exploitation minière, par exemple, le « déplacement de sommet de montagne », perturbent le paysage de manière permanente et radicale. Les opérations d'exploitation minière utilisent ou contaminent d'énormes quantités d'eau. Les zones de déversement sont fréquemment les cibles des plaintes de pollution visuelle et de poussière, ou bien, s'ils ont la forme d'étangs de résidus miniers, de risque de déversement dans les cours d'eau. Les opérations d'exploitation minière peuvent provoquer l'érosion et produire de la poussière, en particulier autour des fosses à l'air libre et des étangs de résidus d'extractions minières. La libération ou l'écoulement des produits chimiques utilisés dans le processus d'exploitation minière, ainsi que la dissolution des contaminants émanant des résidus peuvent avoir pour conséquence de fortes concentrations d'arsenic, d'acide sulfureux, de métaux lourds ou d'autres polluants que l'on trouve dans les eaux souterraines et dans les eaux de surface. Les mines abandonnées représentent quelquefois des risques d'accidents, des sources de pollution permanente ou bien la cause de dangereuses dolines. Les opérations d'exploitation minière modernes utilisent des équipements lourds et transportent des matériaux et des équipements sur de longues distances. Toute cette activité exige des intrants à forte consommation d'énergie et contribue de ce fait aux émissions de gaz à effet de serre⁶.

22. Le secteur minier fait l'objet de critiques dans beaucoup de régions du monde en raison de la médiocrité de ses résultats au plan de la durabilité. Les sociétés minières ont toujours été connues pour le traitement rude qu'elles infligent aux populations locales et aux autochtones, pour leur contribution à la destruction de l'environnement, leurs mauvaises relations professionnelles et par le fait qu'elles exploitent d'énormes quantités de ressources naturelles sans en partager les bénéfices et sans contribuer au développement à long terme des collectivités. Depuis quelque temps, les principales sociétés ont revu certaines des pires pratiques face à des syndicats puissants et à l'opposition environnementale et communautaire. Des problèmes réels subsistent cependant. Le bilan des petites et moyennes entreprises risque d'être pire, puisqu'il n'existe pas de données substantielles dans ce domaine.

23. Le recours généralisé à la main-d'œuvre contractuelle et aux agences au niveau des mines peut compromettre la notion même de développement durable en condamnant les travailleurs actuels et les générations futures dans bon nombre de pays à la pauvreté et à la maladie. Il est inacceptable qu'un employeur, quel qu'il soit, se serve de la main-d'œuvre contractuelle dans le seul but de réduire les salaires et les avantages sociaux et de décourager la syndicalisation. Le recours aux travailleurs non qualifiés et à la main-d'œuvre occasionnelle risque également de compromettre la santé et la sécurité des mineurs syndiqués. Collaborer avec les syndicats afin d'éliminer progressivement la main-d'œuvre contractuelle et de régulariser les emplois devrait faire partie de la politique de développement durable de tous les employeurs.

⁶ International Federation of Chemical, Energy, Mine and General Workers' Unions (ICEM): *Sustainability - a Role for Labour, a Role for the ICEM* (juin 2009), disponible à : www.icem.org/files/PDF/EN%20ICEMsustainability090518.pdf.

24. En termes de santé et de sécurité professionnelles, l'industrie minière dans le monde est constamment l'une des industries les plus meurtrières pour les travailleurs. C'est ce qui justifie l'importance des campagnes organisées par les syndicats en vue de la mise en œuvre totale de la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la sécurité et la santé dans les mines (Convention de l'OIT n° 176). À ce jour, 23 pays seulement ont ratifié cette Convention, le Pérou étant le dernier en date. Les pays clés en matière d'exploitation de mines de charbon et de métaux s'illustrent par leur refus de ratifier cette Convention. En effet, la ratification de la Convention n° 176 pourrait améliorer considérablement les lois et les règlements dans les pays où la sécurité dans les mines laisse à désirer. Dans le cadre de leurs opérations, ces mêmes sociétés minières multinationales se présentent quelquefois sous un jour très différent dans les pays développés par rapport aux pays en développement.

25. Selon l'OIT, bien que le nombre des personnes qui travaillent dans l'industrie minière ne représente que 0,4 % de la population active mondiale, ce secteur est responsable de plus de 3 % des accidents mortels sur le lieu de travail, soit 11 000 accidents par an, ou 30 accidents par jour. Ces chiffres sont des sous-estimations car ils ne tiennent pas compte des estimations officieuses des décès dans le secteur informel et dans les petites exploitations minières. On ne dispose pas de chiffres exacts concernant les blessés lorsqu'il ne se produit pas de décès, mais il suffit de dire que les mineurs sont exposés à de nombreuses maladies physiques et respiratoires. On ne dispose pas davantage, au plan mondial, de chiffres officiels concernant les accidents survenus dans les mines de charbon, mais les rapports des média donnent certaines estimations. Dans bon nombre de pays, on ne fait pas état des blessures graves et des décès survenus dans les mines, et ceci à cause des lois et réglementations laissant à désirer, parallèlement à la généralisation de l'exploitation minière informelle. La pire situation continue d'être celle que l'on trouve en Chine, où 3 786 décès ont été enregistrés en 2007, en baisse de 20,2 % par rapport à l'année précédente. D'aucuns estiment que le nombre de décès imputables aux accidents parmi les mineurs atteint 20 000 chaque année. Le taux officiel des décès en Chine demeure beaucoup plus élevé que celui de n'importe quel autre pays ayant une importante industrie d'exploitation du charbon. Des accidents mortels sont également survenus ces dernières années en Afrique du Sud, aux États-Unis, dans la Fédération de Russie, en Inde, au Kazakhstan, en Pologne et en Ukraine.

26. Les mines sont souvent situées dans des zones isolées, là où les sociétés minières peuvent exercer un contrôle important sur leurs communautés hôtes, tout en étant moins soumises à la surveillance extérieure. La voix des travailleurs, à travers leurs syndicats, pourrait être la seule voix capable de défier les pratiques de l'employeur⁶. Il existe une très solide corrélation entre les pratiques de relations professionnelles d'une société et la manière dont cette société s'occupe de l'environnement et des communautés dans lesquelles elle est implantée. Cependant, là où il n'existe pas un syndicat puissant et indépendant, il est difficile d'obtenir des informations crédibles permettant de savoir si une société a ou non le souci de respecter les droits dans le domaine du travail, d'offrir des conditions d'emploi décentes ou d'adhérer aux meilleures pratiques et normes en matière d'environnement.

B. Tentatives de solution

27. Ces dernières années, certaines sociétés minières ont déployer des efforts pour améliorer leurs performances et leur image en matière de protection de l'environnement en adoptant des méthodes plus efficaces, en assurant une meilleure gestion des déchets et des résidus, et en s'employant plus activement à restaurer les sites. Cette méthode d'action doit se poursuivre.

28. L'exploitation minière continuera à produire des ressources et de l'énergie. En dépit de cet indispensable rôle, les performances environnementales et sociales de l'industrie minière menacent sa durabilité économique. Un panachage efficace d'instruments facultatifs et réglementaires s'avère absolument indispensable pour permettre à ce secteur de relever les défis du XXI^e siècle. Le mouvement syndical estime qu'il est nécessaire de disposer d'un type quelconque de cadre réglementaire international applicable aux sociétés extractives. Les initiatives de responsabilité sociale facultative des entreprises ne suffisent pas – il faudrait mettre en place un mécanisme d'évaluation des comportements par des tiers, et l'assortir de récompenses et de sanctions en cas de bon ou de mauvais comportement. En outre, les pays qui abritent des sociétés minières internationales (les pays en développement en particulier) doivent disposer de mécanismes permettant de s'assurer que ces sociétés se conforment aux meilleures pratiques et normes, ainsi qu'au principe de travail décent avec, et mettre en place un processus de règlement des différends, s'il n'en existe pas. Un volet essentiel des processus de développement social durable consiste à s'assurer que les auteurs des violations répondent de leurs actes en ce qui concerne les pratiques relatives au droit du travail, aux droits en matière d'environnement et aux droits humains en s'appuyant sur des systèmes solides en termes de réglementations nationales et de conventions internationales (en l'occurrence celles de l'OIT) qui intègrent le droit d'association.

Encadré 2

Initiative en faveur d'une assurance minière responsable

La Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) est actuellement membre du comité directeur de l'Initiative en faveur d'une assurance minière responsable (IRMA), qui avait été lancée à Vancouver, au Canada en 2006, en réaction de la part des industries minières et joaillières aux critiques croissantes des pratiques minières, en particulier dans les pays en développement. Cette initiative vise à mettre en place un système facultatif de vérification indépendante de la conformité aux normes concernant l'environnement, les droits de l'homme, la responsabilité sociale dans le cadre des opérations d'exploitation minière. L'intention d'élaborer des normes indépendantes fait de l'IRMA une initiative à part par rapport à d'autres efforts allant dans le même sens.

29. Les mineurs et leurs syndicats apportent une perspective unique qui n'est pas souvent reconnue ni par les organisations patronales ni par les organisations non gouvernementales. Les travailleurs comprennent pleinement la nécessité de préserver leurs emplois. Dans le même temps, en tant que résidents des communautés au sein desquelles les mines sont situées, ils comprennent que les pratiques minières doivent être menées de manière à protéger l'environnement et à contribuer à un développement à long terme. Les mineurs qui jouissent des droits grâce aux syndicats et qui ont la capacité de parler franchement et sans crainte de

représailles peuvent fournir des informations exactes et exhaustives sur les pratiques des sociétés aux niveaux des mines et des communautés. Les syndicats des mineurs ne sauraient ignorer les aspects environnementaux de l'exploitation minière et devraient par conséquent jouer un rôle de premier plan en préconisant de solides mesures visant à réduire les gaz à effet de serre et à protéger leurs cadres de vie, tout en veillant à ce que l'industrie minière soit pourvoyeuse d'emplois meilleurs et plus décents.

C. Nouvelles mesures

30. Selon l'OIT, l'industrie minière compte environ 11 millions de travailleurs à travers le monde. Bien que des statistiques exactes ne soient pas disponibles pour apprécier le degré de syndicalisation dans ce secteur au plan mondial, la présence des syndicats importants de mineurs dans les pays dans lesquels l'exploitation minière représente une part notable de l'économie indique que les mineurs sont très organisés. La Chine constitue l'exception la plus patente, on y trouve des syndicats qui ne fonctionnent cependant pas séparément du patronat. Dans la plupart des pays miniers, les mineurs non syndiqués se trouvent dans les petites exploitations minières et dans le secteur informel. Toutefois, le volume de travail sous contrat dans les mines de charbon augmente également.

31. Offrir de bonnes conditions de travail doit faire partie des politiques de durabilité des employeurs. Ceux-ci doivent se joindre aux syndicats pour appuyer l'adoption de la Convention n° 176 de l'OIT dans les pays qui ne l'ont pas encore ratifiée. La troisième Partie de la Convention qui engage et les employeurs et les organisations professionnelles à définir les normes doit être mise en œuvre. La manière dont un employeur traite ses employés reflète souvent le traitement qu'il réserve à l'environnement.

32. Certains secteurs, en l'occurrence ceux qui sont liés à l'énergie à base de combustibles fossiles et d'autres secteurs à forte consommation d'énergie feront l'objet d'importants changements dans le cadre de la transition au plan mondial vers un avenir industriel consommant l'énergie à faible émission de carbone. Ceci inclut des industries telles que l'acier, le fer, le charbon et l'aluminium, la production électrique à base de combustibles fossiles, ainsi que les services à forte consommation d'énergie, comme le transport routier. En conséquence, il est extrêmement important d'appuyer les investissements dans les technologies à faible émission de carbone et des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique, en retenant et en développant des technologies propres viables, dans toute la mesure du possible, appuyées par des programmes d'amélioration des compétences et de formation qui visent l'avènement d'une économie à faible émission de carbone et utilisant moins de ressources. La transition que l'industrie minière aura à affronter devra être juste et pourra être le moteur d'une croissance économique durable et du progrès social, si elle est bien planifiée de concert avec les syndicats, et recherche de solutions alternatives motivées par la solidarité, l'équité et les besoins réels des populations.

Encadré 3

Le premier accord global du secteur minier africain⁷

AngloGold, l'un des plus grands producteurs mondiaux de l'or, et la puissante fédération syndicale internationale ICEM qui compte 20 millions de membres, ont signé en 2002 un accord portant sur la promotion et la mise en œuvre de bonnes relations humaines et professionnelles.

Le thème clé qui sous-tend cet accord s'intitule « le développement et la durabilité de l'exploitation aurifère dans le monde » et le respect et la mise en œuvre des « bonnes pratiques en matière de ressources humaines et de relations professionnelles ». La promotion et le respect des droits humains et syndicaux, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement et la promotion de bonnes relations avec les communautés minières locales constituent les éléments fondamentaux de l'accord.

33. En travaillant la main dans la main, les syndicats, les organisations communautaires et les organismes à vocation environnementale peuvent s'assurer que les employeurs du secteur minier se conforment aux principes d'un développement durable. Les organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales jouent un rôle de premier plan en exerçant des pressions sur les sociétés minières pour les amener à améliorer leurs pratiques. L'instauration d'un dialogue entre les syndicats et les organisations non gouvernementales et la recherche d'un terrain d'entente seront autant de facteurs importants dans le cadre de la promotion des meilleures pratiques au sein des sociétés minières et du lobbying en faveur d'un contrôle effectif par les pouvoirs publics.

IV. Produits chimiques

34. Au cours des dernières décennies, les industries chimiques et les industries connexes comme celles des pesticides, des produits pharmaceutiques, des plastiques et du caoutchouc ont connu une croissance rapide, en particulier dans le cadre des économies émergentes, notamment la Chine et l'Inde, et leur expansion devrait se poursuivre au cours du XXI^e siècle. Il s'agit là des industries à valeur ajoutée, qui contribuent d'une manière significative au développement social et économique. Dans le même temps, la production, l'utilisation et le gaspillage de ces matériaux posent des problèmes environnementaux et affectent la santé des populations et les modes d'exploitation actuels de ces industries utilisent de manière insoutenable la base des ressources naturelles.

A. Difficultés et obstacles

35. Les dangers chimiques constituent l'une des principales causes de la mortalité professionnelle dans le monde. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT)⁸, les substances dangereuses tuent environ 438 000 travailleurs chaque année

⁷ Communiqué de presse de l'ICEM (13 septembre 2002): disponible à : www.icem.org/en/69-Global-Framework-Agreements/1000-AngloGold-signs-Global-Agreement-First-in-Mining-Sector-Africa.

⁸ Organisation internationale du Travail (OIT). « Le point sur la sécurité au travail » (2005): www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---comm/documents/publication/wcms_067574.pdf.

et 10 % de tous les cancers de la peau peuvent être attribués à l'exposition des victimes aux substances dangereuses sur le lieu du travail.

36. Cependant, les travailleurs ne sont pas seuls à souffrir. Les personnes comme les communautés courent également des risques parce qu'ils sont exposés aux produits chimiques à domicile et à la pollution de l'environnement.

37. La première difficulté fondamentale concerne le manque de connaissances et d'informations. Une proportion colossale de 99 % du volume total des substances commercialisées n'a pas fait l'objet d'une évaluation approfondie des risques pour la santé humaine et l'environnement⁹. En conséquence, beaucoup de produits chimiques dangereux ne sont pas classés comme tels et ils sont vendus sans étiquetage ni fiches toxicologiques appropriés.

38. Une deuxième contrainte concerne la faiblesse du cadre réglementaire, ce qui entraîne une série de problèmes, à savoir : le comportement irresponsable des employeurs; la non-application des principales normes du travail – ce qui compromet la capacité du mouvement syndical à intervenir dans ce domaine; l'absence de ratification et de mise en œuvre des normes de base telles que la Convention n° 155 de l'OIT sur la sécurité et la santé professionnelles; et la faiblesse des inspections du travail.

39. Dans les pays industrialisés, alors que des améliorations sont toujours de mise au sein des grandes entreprises, le principal domaine de préoccupation demeure les petites et moyennes entreprises qui n'appliquent pratiquement pas ou font à peine respecter la législation en vigueur ou les bonnes pratiques.

40. Mais c'est dans les pays en développement que la situation est des plus alarmantes.

41. Les produits chimiques composés d'ingrédients actifs hautement nocifs comme l'endosulfan et le paraquat, qui sont bannis dans de nombreux pays industrialisés continuent à être commercialisés dans les pays en développement. Les équipements de protection ne sont pas souvent disponibles et on note un grand déficit d'informations et de formation.

42. Les normes de sécurité et les normes environnementales varient considérablement, certains sites ne parvenant même pas à appliquer les contrôles les plus élémentaires. Les entreprises multinationales choisissent d'aller s'installer dans des pays aux normes moins contraignantes, et se servent de leur pouvoir économique pour influencer les politiques des gouvernements hôtes et s'assurer que les réglementations restent limitées. Ces stratégies que les entreprises utilisent signifient que les personnes qui travaillent dans les pays en développement sont de plus en plus victimes des effets sociaux, environnementaux, sanitaires et sécuritaires du dumping.

⁹ Commission européenne, Livre blanc, « Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques ». (février 2001).

B. Tentatives de solution

43. La santé au travail et l'environnement constituent les deux faces d'une même pièce – les mesures adoptées pour protéger la santé des travailleurs permettront de protéger l'environnement et vice-versa. La réalisation du développement durable nécessite des politiques cohérentes et ambitieuses qui visent la mise en œuvre d'une approche prônant la prévention et la précaution dans la gestion des produits chimiques.

44. Tout d'abord, il est nécessaire d'élaborer des politiques globales. Il existe à l'heure actuelle toute une gamme de démarches à caractère juridique, économique, technique et facultatif pour la gestion des produits chimiques. Mais ces démarches sont empreintes de partialité dans la mesure où elles portent sur des produits chimiques spécifiques ou se focalisent sur des actions spécifiques. Une politique globale doit intégrer les différentes approches consistant à : cibler tous les produits chimiques; promouvoir une nomenclature chimique adéquate et des informations sur les propriétés; fournir des informations publiques; encourager le remplacement de la plupart des substances dangereuses; prévenir et empêcher le dumping social et environnemental et le trafic illicite.

45. Il est également nécessaire de promouvoir une culture de la prévention en se basant sur le fait que tous les accidents peuvent être évités et en étant guidé par le principe selon lequel il vaut mieux maîtriser un risque à la source ou le plus près possible de la source en procédant soit par élimination, par isolation ou par substitution. Une attention particulière doit être accordée aux produits chimiques réputés cancérigènes ou de mutation génétique et présentant des risques pour la procréation, ainsi qu'aux produits chimiques déclarés persistants, toxiques, bio-accumulateurs et aux perturbateurs endocriniens. La promotion d'une culture de la prévention est tributaire des principaux éléments ci-après :

- a) **Le droit de savoir** : les travailleurs qui sont exposés aux produits chimiques ont le droit d'être informés sur les propriétés et les effets des produits chimiques grâce à un bon étiquetage et à travers de bonnes fiches toxicologiques;
- b) **Le principe de précaution** : le principe de précaution doit s'appliquer à tous les nouveaux produits chimiques et à toutes les nouvelles technologies, notamment les nanotechnologies émergentes et les industries des nanomatériaux qui doivent comporter des assurances raisonnables et scientifiquement crédibles en matière de sécurité;
- c) **La participation** : un défi de taille consiste à influencer la prise de décisions au sein des industries de produits chimiques, de manière à ce que les intérêts de la société soient convenablement pris en compte. Le fait d'associer les travailleurs des industries chimiques et leurs représentants à l'évaluation et à la gestion des risques grâce au dialogue social constitue une des manières de le faire;
- d) **La sensibilisation** : les campagnes, comme la campagne syndicale du 28 avril, Journée internationale de la commémoration des travailleurs morts et des blessés (Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail), sont d'une importance capitale pour créer un espace de dialogue en vue d'améliorer les conditions de santé au travail et, par voie de conséquence, de promouvoir un développement durable.

Encadré 4

Les conventions collectives comme outil de promotion du développement durable

Le dialogue social englobe tous les types de négociation entre les représentants des gouvernements, les employeurs et les travailleurs, y compris les conventions collectives. Les questions relatives à la santé et à la sécurité sont en grande partie régies par les lois nationales, les conventions collectives fournissant un mécanisme de mise en œuvre de ces lois sur le lieu de travail. Les conventions collectives peuvent par ailleurs garantir les droits des travailleurs qui ne sont pas prévus par la législation nationale. Les conventions collectives offrent un moyen efficace de renforcer les normes de santé professionnelle et de protection de l'environnement et d'améliorer les conditions de vie et de travail et, ce faisant, de promouvoir un développement durable.

46. Une autre solution importante consiste éventuellement à mettre l'accent sur la chimie « écologique » et durable. Ces concepts relativement nouveaux ont besoin d'être mieux intégrés dans les processus de recherche, de négociation et de production si l'on doit réaliser un développement durable.

47. La chimie écologique se réfère à la recherche des méthodes, des processus et des produits synthétiques qui sont par nature potentiellement moins dangereux pour l'environnement. La promotion de la chimie « écologique » en tant que solution de rechange en remplacement des processus classiques de fabrication de produits chimiques est indispensable non pas seulement pour réduire les risques pour la santé et l'environnement, mais également pour préserver les millions d'emplois qu'elle offre et qui profitent à l'ensemble de la société.

48. La chimie écologique diffère de l'industrie chimique durable. La chimie écologique se préoccupe en effet de la réduction des impacts environnementaux. Une industrie chimique durable, par contre, respecte les principes écologiques tout en assumant une responsabilité sociale en offrant des emplois décents. Elle respecte les droits humains et le droit en matière de travail et est naturellement viable au plan économique. Les syndicats professionnels sont hautement préoccupés par la création d'une industrie chimique durable, mais également écologique. Ce type d'industrie se doit aussi de respecter des normes élevées de responsabilité sociale tout en étant économiquement viable.

49. Les possibilités de recyclage et de réutilisation des produits chimiques constituent un autre domaine qu'il convient de développer. De nombreux produits chimiques se prêtent à un recyclage et à une réutilisation directe. Il faut trouver d'autres solutions dans le cas des substances, comme le caoutchouc, pour lequel le processus de vulcanisation rend pratiquement impossible le retraitement du caoutchouc récupéré des pneus en de nouveaux pneus. Les pneus par exemple peuvent être de nouveau traités plutôt que réformés ou encore des pneus réchappés peuvent être réutilisés dans la construction comme matières premières servant à la fabrication de nouveaux produits tels que l'élastomère-caoutchouc.

50. Une dernière priorité pour le mouvement syndical consiste à soutenir la « transition juste », qui vise à faire en sorte que les changements apportés aux modes actuels de production et de consommation au moment du passage vers une économie plus « écologique » se fassent de manière à limiter au minimum la pression exercée sur les travailleurs, leurs familles et leurs communautés. La

formation, les investissements non néfastes pour l'environnement, la santé des travailleurs et les normes de sécurité, la concertation avec les syndicats professionnels et la recherche axée sur les effets de la transformation du secteur de l'industrie sur les travailleurs constituent tous des composantes indispensables d'une stratégie visant la réalisation d'une transition juste.

Encadré 5

Le rôle des syndicats européens dans le renforcement de la réglementation des produits chimiques¹⁰

Les syndicats européens, entraînés par la Confédération européenne des syndicats (CES), ont mené une campagne en faveur de la création d'un cadre efficace de protection de l'environnement et de la santé des travailleurs. L'adoption de la réglementation de l'Union européenne sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH) est une étape importante à cet égard. Des projets de dispositions essentielles ont toutefois été soit affaiblis, soit carrément abandonnés, suite à des actions de lobbying menées par l'industrie chimique. À titre d'exemple, les rapports sur la sécurité des produits chimiques, qui sont indispensables pour la protection de la santé des travailleurs ne sont exigés pour un tiers des produits chimiques, par rapport au chiffre initialement prévu : ceci signifie en clair que les travailleurs de ce secteur sont privés des informations sur la sécurité de 20 000 substances chimiques¹¹.

Encadré 6

Un accord tripartite sur le benzène au Brésil¹⁰

L'accord national tripartite sur le benzène, conclu en 1995 constitue un modèle de collaboration pour le développement durable entre les employeurs et les syndicats. Signé entre les associations du secteur industriel, les syndicats professionnels brésiliens, le Gouvernement et Fundacentro, cet accord oblige les entreprises et les sous-traitants à transporter, stocker, utiliser ou manipuler le benzène et ses produits dérivés d'une manière établie. Ils doivent aussi déclarer l'utilisation du benzène au ministère compétent et définir un « programme de prévention » des risques liés au benzène sur chaque lieu de travail. Dans chaque usine, les travailleurs participent à un groupe représentatif qui suit et fait appliquer le Programme de prévention des risques professionnels liés au benzène. Par ailleurs, les travailleurs sont également représentés au sein de la Commission nationale permanente pour le benzène. Des séminaires consacrés à ce produit chimique et organisés périodiquement dans le cadre de cet accord prévoient une évaluation conjointe de son utilisation.

¹⁰ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement et Sustainlabour : Gestion saine et durable des produits chimiques – Un manuel de formation pour les travailleurs et les syndicats (2008), disponible à : www.sustainlabour.org/dmdocuments/EN159-2008.pdf.

¹¹ Lorsqu'elles sont produites en quantités de 1 à 10 tonnes.

C. Nouvelles mesures

51. Dans le cadre de la présente session d'examen, le mouvement syndical international exhorte la Commission du développement durable à appuyer les actions ci-après portant sur les produits chimiques et consistant à :

- a) **Appliquer le Plan de mise en œuvre de Johannesburg** :
 - Imposer l'obligation de la preuve du caractère inoffensif des produits chimiques aux fabricants et non plus aux travailleurs, aux consommateurs, aux communautés et à l'environnement;
 - Remplacer les produits chimiques les plus dangereux conformément aux dispositions de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants;
 - Adopter l'Approche stratégique relative à la gestion et au suivi des produits chimiques à l'échelle internationale, et mettre en œuvre la législation de l'Union européenne concernant le processus REACH.
- b) **Ratifier et mettre en œuvre** de toutes les conventions, réglementations, normes et autres codes de bonnes pratiques de l'OIT concernant les produits chimiques.
- c) **Établir un lien entre la santé professionnelle et les politiques et pratiques en matière d'environnement et de santé publique** :
 - Consolider les conventions et les programmes de l'OIT concernant la santé et la sécurité professionnelles
 - Laisser libre cours à différentes approches entre les pays développés et les pays en développement
 - Exploiter le lien entre la santé du travail et la santé environnementale et publique lors des campagnes consacrées à la sécurité du travail.
- d) **Respecter les principes de prévention et de précaution** dans tous les domaines liés à l'utilisation des produits chimiques et autres substances connexes, en particulier dans les cas où les connaissances demeurent insuffisantes : risques multiples, perturbateurs de type endocrinien, et nanotechnologies par exemple;
- e) **Appuyer la transition juste**, en vue de s'assurer que les travailleurs ont des emplois décents et sains au moment du passage vers une économie plus « écologique » et plus durable;
- f) **Renforcer la base de connaissances au plan mondial** dans le but de permettre une évaluation efficace des éventuels risques inhérents aux produits chimiques dangereux tout au long de leur cycle de vie;
- g) **Échanger et diffuser les informations** relatives à la saine gestion des produits chimiques, y compris l'évaluation des produits et des méthodes de remplacement;
- h) **Consacrer une attention particulière aux produits chimiques** réputés cancérigènes ou de mutation génétique et présentant des risques pour la procréation, ainsi qu'aux produits chimiques déclarés persistants, toxiques, bio-accumulateurs et aux perturbateurs endocriniens;

- i) **Appuyer la recherche, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes** propices à une approche écologique et plus durable en matière de production et d'utilisation des produits chimiques;
- j) **Promouvoir des modes de production et de consommation rationnels** par l'appui aux centres de production plus propres, la diffusion et le transfert des technologies.

V. Gestion des déchets

52. Chaque année, des millions de tonnes de déchets d'origine agricole, industrielle et ménagère sont déversées dans les océans et sur les sols. Les sources les plus graves de déchets comprennent les métaux lourds, les pesticides, les composés chlorés comme les polychlorobiphényles et les matières radioactives. La dégradation des zones côtières et des terres fertiles qui en résulte menace les moyens de subsistance des travailleurs et déséquilibre l'écosystème.

A. Difficultés et obstacles

53. Une gestion insoutenable des déchets a des répercussions considérables sur la santé et le cadre de vie des travailleurs et de leurs communautés et les pires effets ne se sont pas encore manifestés dans le cas des dioxines et des furanes, par exemple.

54. Il n'est pas surprenant que ce soit les personnes et les communautés les plus pauvres qui soient les premières à en souffrir. Étant situées près des terres contaminées ou dans des régions de forte pollution atmosphérique, elles sont les plus exposées aux risques.

55. Au plan international, les pays en développement reçoivent les déchets qui polluent l'atmosphère et compromettent la santé. Ces déchets sont exportés des pays industrialisés, y compris par le biais d'un commerce croissant de déchets toxiques illégalement exportés, les entreprises cherchant à éviter les taxes sur les déchets et d'autres frais d'évacuation de ceux-ci.

56. Cette externalisation massive et injuste des frais non seulement transfère les risques sanitaires et écologiques aux plus vulnérables, mais entrave également la transition vers une production plus propre et plus verte dont on a besoin de toute urgence pour garantir un avenir plus viable à long terme.

57. Les pays en développement acceptent ces transactions en échange d'un revenu minimal. Et pourtant ils n'ont souvent pas la capacité nécessaire pour gérer ces déchets convenablement et en toute sécurité. Il ne manque pas de cas de déchets déversés à ciel ouvert à des endroits où les enfants et les femmes pauvres vont à la recherche de la nourriture, de l'eau et du bois de chauffe¹².

58. En dépit de l'existence de nombreux accords multilatéraux régissant le mouvement des substances dangereuses – notamment la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination,

¹² Programme d'action de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux, 2009-2013, adopté au 32^e Congrès mondial de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux, Gothenburg, Suède, 24-28 mai 2009, disponible à : www.imfmetal.org/index.cfm?c=19949&ol=2.

entrée en vigueur en 1992, et l'adoption de diverses directives européennes – la volonté politique de mettre ces engagements en œuvre et de sanctionner les violations fait défaut. Un exemple est offert par la catastrophe maritime du Probo Koala en 2006 : 500 tonnes de déchets toxiques avaient été déversés non loin du port d'Abidjan en Côte d'Ivoire, entraînant l'empoisonnement des milliers de personnes vivant dans cette zone.

59. Des activités de recyclage, comme la démolition de navires ou d'appareils électroniques, sont également transférées de plus en plus aux pays en développement, avec des résultats analogues.

60. Dans le secteur de la gestion des déchets, la libéralisation et la privatisation intervenues ces dernières décennies se sont soldées par une activité qui est dominée par un petit nombre de compagnies multinationales. La qualité de l'emploi laisse à désirer pour de nombreux travailleurs qui accomplissent des tâches dangereuses, ne nécessitant pas de qualifications et mal payées.

61. Un rapport récent sur les effets de la privatisation sur les services publics a établi ce qui suit :

« La réduction des coûts est devenue la principale stratégie que les entreprises adoptent suite à la libéralisation des marchés. Dans les services à forte intensité de main-d'œuvre, cette tendance se traduit essentiellement, de toute évidence, par des efforts de réduction des coûts de la main-d'œuvre par la diminution du niveau des emplois, même si, dans la plupart des cas, on évite les licenciements. Au nombre des autres conséquences figurent des salaires moins élevés et la généralisation de l'emploi précaire dans certains secteurs et pays »¹³.

62. Actuellement, le secteur de la gestion des déchets subit ces effets et une concurrence effrénée exerce des pressions à la baisse sur les conditions d'emploi des travailleurs et se traduit par la précarité accrue des emplois. La crise économique et financière a certes entraîné de nouvelles pertes d'emplois, mais les syndicats admettent que la crise pourrait aussi favoriser la création de nombreux emplois, essentiellement de nouveaux emplois verts.

63. Par ailleurs, les syndicats se préoccupent du fait que la participation accrue du secteur privé à la gestion des déchets attire l'investissement vers les technologies de gestion de déchets de plus vaste portée, à forte intensité de capitaux et plus rentables, comme l'incinération, au détriment des activités à forte intensité de main-d'œuvre et moins rentables comme le recyclage. Une étude de 2007 sur la gestion des déchets municipaux au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par exemple, a établi que :

« Les entreprises privatisées sont attirées par des mécanismes comme l'Initiative de financement privé (en raison des flux de revenus à long terme) et les grands projets industriels comme les usines d'incinération (en raison de la rentabilité de l'investissement). Cette tendance réduit inévitablement les possibilités de recyclage en réponse à l'obligation du Gouvernement, aux termes de la directive de l'Union européenne, de réduire la quantité des

¹³ Rapport de synthèse du projet : "Privatisation of Public Services and the Impact on Quality, Employment and Productivity (PIQUE)", Vienne, 2009.

déchets envoyés dans les décharges. Étant donné la durée de bon nombre de ces contrats, ces effets ne sont pas près de prendre fin »¹⁴.

B. Tentatives de solution et nouvelles mesures

64. Les syndicats soulignent la nécessité impérieuse d'adopter dans le secteur de la gestion des déchets des solutions de développement durable, liant explicitement la protection de l'environnement et la santé publique à la santé et la sécurité des travailleurs.

65. Premièrement, les syndicats adhèrent à la hiérarchisation suivante concernant les déchets : la prévention, la réduction au minimum, la réutilisation, le recyclage, la conversion des déchets et enfin l'évacuation. Ceci implique qu'il faut promouvoir des méthodes de production entraînant moins de déchets, conformément au principe des 3R (réduire-réutiliser-recycler). Le respect de ce principe ne doit pas se fonder sur des mesures facultatives – il est établi que les gouvernements qui ont recours à des réglementations pour encourager la réduction des déchets ont vu des améliorations réelles dans la conception des produits.

66. Deuxièmement, il est nécessaire de mettre en œuvre le principe du « pollueur payeur » par l'application de la notion de « responsabilité étendue des producteurs », qui étend la responsabilité d'un producteur à l'égard d'un produit au stade postérieur à la consommation du cycle de vie du produit. Les violations devraient être mises en évidence et faire l'objet de graves sanctions.

67. Troisièmement, il est nécessaire d'appliquer le principe de proximité selon lequel les déchets devraient être traités le plus près possible de leur source. Ceci implique notamment le contrôle du commerce des déchets dangereux par une réglementation efficace et l'application des règles.

68. Un quatrième domaine d'intervention concerne la nécessité de veiller à ce que le secteur de la gestion des déchets investisse dans les technologies vertes. Il faudrait à cet égard examiner les mesures d'incitation créées par les structures du capital social et les mécanismes de financement existants.

69. Enfin, le mouvement syndical estime qu'il existe de vastes possibilités de création des emplois à la fois verts et décents dans le secteur de la gestion des déchets. Les emplois verts représentent le premier pas pour le passage à une économie plus verte et jouent un rôle essentiel dans la réalisation d'un développement durable profitant à tous. Il y a aussi lieu de tenir compte de la dimension sociale et d'améliorer la qualité des emplois. Les travailleurs et leurs syndicats ont un rôle crucial à jouer dans ces domaines : améliorer la situation des travailleurs; encourager une plus grande responsabilité environnementale de la part des employeurs; collaborer à l'adoption des pratiques optimales afin de réduire les déchets au minimum; mettre en œuvre de nouvelles réglementations et veiller à leur application; et encourager le développement de la recherche dans le domaine des technologies et des produits respectueux de la santé et de l'environnement¹⁵.

¹⁴ Davies, S., "UK Municipal Waste Management: From a Public Service to a Globalised Industry", *Competition & Change*, vol.11, No. 1 (mars 2007) (inaccessible).

¹⁵ Programme des Nations Unies pour l'environnement : *Labour and the environment – A natural synergy* (Nairobi 2007), disponible à : www.sustainlabour.org/dmdocuments/EN90-2007.pdf.

Encadré 7

Alliances efficaces : campagne contre la démolition de navires contaminés¹⁶

La Fédération internationale des ouvriers du transport et la Fédération internationale des ouvriers sur métaux appuient une campagne menée par Greenpeace contre la démolition des navires contaminés en Asie, plus particulièrement en Inde. Certains navires ont des niveaux élevés de contamination par les matières toxiques et dangereuses, notamment des métaux lourds et l'amiante. La démolition en haute mer pollue l'environnement et met en danger la santé des travailleurs concernés. Les navires démolis en Asie ne devraient pas contenir des substances comme l'amiante, le plomb, d'autres composés de métaux lourds, les déchets huileux et les polychlorobiphényles. Les propriétaires de navires devraient être tenus de rendre les navires propres avant de les démolir. Il devrait y avoir des mesures de protection suffisantes pour l'environnement et les communautés voisines.

VI. Le cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables

70. Le cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables vise plusieurs objectifs. Cette section traite essentiellement du premier objectif et examine les obstacles à la mise en place d'un cadre stratégique favorable à la promotion de modes de consommation et de production durables et les moyens d'y parvenir.

71. Les syndicats estiment que pour transformer le système économique actuel il faudrait adopter une démarche ambitieuse qui permettra aux modes de production et de consommation de contribuer à la mise en place d'une société équitable au plan social et viable au plan écologique. Du point de vue des syndicats, le développement durable doit intégrer la nécessité de réaliser la justice sociale et de renforcer le dialogue social et la négociation collective. Ces éléments doivent être mieux intégrés dans un cadre de consommation et de production durable.

72. Le cadre décennal devrait viser à accélérer la transition vers des modes de consommation et de production durables afin de réaliser le progrès social et le partage équitable de la richesse, des ressources et des avantages du développement économique, qui soit à la mesure de la capacité d'accueil de l'écosystème. Le cadre de consommation et de production durable doit définir des politiques qui régiront la production de manière à fournir des avantages sociaux – il ne doit pas se limiter à assurer un comportement du consommateur respectueux de l'environnement.

A. Difficultés et obstacles

73. Le modèle de production actuel n'aboutira pas à un développement durable. Les niveaux croissants de partage inégal de la richesse, de pauvreté, de chômage, de

¹⁶ Inspiré de Gallin, D. (publié en décembre 2006). "Trade unions and NGOs in social development: a necessary partnership". Global Labour Institute, disponible à : www.globallabour.info/en/2006/12/trade_unions_and_ngos_in_socia.html.

dégradation des ressources naturelles, de maladies et de violence sont autant de facteurs qui le confirment.

74. L'actuel mode de production insoutenable a toute une gamme de répercussions préjudiciables sur les travailleurs : manque de liberté d'association, travail des enfants et travail forcé, discrimination sexiste, hygiène et sécurité du travail, et pauvreté et insécurité. L'incidence de la production sur la base des ressources naturelles et l'environnement aggrave ces éléments sociaux de caractère insoutenable.

75. Les syndicats estiment que le fait que l'on ait accompli si peu de progrès en matière de durabilité depuis l'adoption de l'Action 21 tient à plusieurs raisons.

76. La première est que les gouvernements croient à tort aux initiatives facultatives ou à la responsabilité sociale des entreprises. Face à l'influence croissante du secteur privé, les syndicats estiment que des codes de conduite facultatifs des entreprises qui ne s'accompagnent pas d'une éthique de responsabilité ne sont qu'un simple exercice de relations publiques.

77. La deuxième, qui est liée à la première, est le processus gouvernemental de prise de décision qui a été progressivement biaisé au cours de ces dernières décennies, sous l'influence des lobbys du secteur privé et du fait de la réorientation vers des politiques de dérégulation néolibérales.

78. La troisième raison est le fait que les syndicats estiment que le modèle de la valeur pour l'actionnaire de la gouvernance d'entreprise a un impact très négatif sur le développement durable, étant donné qu'il met l'accent sur la rentabilité à court terme des investissements en tant qu'objectif primordial d'une entreprise, à l'exclusion d'autres facteurs et parties prenantes.

79. La dernière raison du manque de progrès, selon les syndicats, réside dans le fait que l'inégalité croissante entre les pays non seulement résulte des modes de production insoutenables, mais représente aussi un facteur déterminant de ce processus, dans la mesure où les décisions d'investissement se fondent souvent sur la recherche de normes professionnelles et environnementales plus faibles.

B. Tentatives de solution

80. Tout d'abord, il importe d'admettre qu'un « produit durable » n'implique pas une production durable en tant que telle – la méthode de production est essentielle. La réalisation d'une production durable est fonction des résultats d'un certain nombre d'indicateurs différents, notamment la création d'emplois décents, les conditions de travail et la valorisation des compétences.

81. En outre, il importe de réaliser un équilibre entre les mesures réglementaires et celles qui sont déterminées par le marché. La production dans le monde n'est pas devenue plus soutenable depuis l'adoption du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Bien au contraire, la dépendance excessive à l'égard des initiatives facultatives et des règles dictées par le marché s'est traduite par un accroissement des niveaux de violation des droits dans le domaine du travail, de la pauvreté et des modes insoutenables d'utilisation des ressources naturelles.

82. Les syndicats estiment que la réglementation demeure le moyen le plus juste et le plus efficace de réaliser la durabilité. L'accord sur les normes convenues au plan

international en matière de production et de consommation durables, y compris des normes sectorielles tripartites, doit être au cœur du cadre décennal de programmation.

83. La réglementation publique doit aussi jouer un rôle de premier plan, en favorisant l'innovation et la création des emplois verts et décents. De l'introduction de tarifications préférentielles pour promouvoir les énergies renouvelables à l'inclusion de règles pour prévenir l'exposition aux produits chimiques conformément au principe de précaution, la réglementation publique a fait ses preuves comme étant un outil important de promotion de l'innovation dans le secteur privé.

84. Les syndicats estiment également, à cet égard, qu'il est nécessaire de s'intéresser à la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement. De nombreux biens agricoles, textiles et manufacturés sont produits par l'intermédiaire des chaînes de sous-traitants dans les pays en développement où il est difficile d'évaluer les conditions de travail ou de mettre en évidence le travail des enfants.

85. Le cadre décennal de programmation devrait appliquer le principe de la responsabilité étendue des entreprises. Il devrait aussi reconnaître le rôle que jouent les syndicats dans la réalisation des objectifs sociaux et leur contribution à la mise en place des chaînes d'approvisionnement plus vertes et plus durables. Il devrait promouvoir des instruments visant à améliorer les normes dans la chaîne d'approvisionnement, y compris les Directives à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE et l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI).

86. Par ailleurs, le cadre décennal de programmation devrait aussi s'intéresser aux petites et moyennes entreprises. Celles-ci représentent la principale source d'emplois au monde, utilisent le plus de ressources naturelles et sont aussi les auteurs des pires violations des lois relatives au travail et à l'environnement.

87. En outre, le cadre décennal de programmation devrait reconnaître l'importance des syndicats dont la présence sur le lieu de travail et le rôle dans les négociations collectives à tous les niveaux – local, régional, sectoriel, national et international – font qu'ils sont particulièrement bien placés pour appuyer la mise en œuvre des accords sur les modes de consommation et de production durables. Le cadre décennal de programmation devrait plus particulièrement examiner le rôle des accords-cadres internationaux en tant qu'outil de promotion d'un développement durable. Ces accords ont eu des répercussions mesurables du point de vue de l'amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des entreprises multinationales. Ils jouent également un rôle important dans le cadre décennal de programmation, en ce sens qu'ils favorisent la meilleure intégration du principe de développement durable dans les politiques et pratiques des syndicats.

88. Enfin, en tant que consommateurs, les citoyens devraient disposer de l'information nécessaire pour leur permettre de choisir entre les produits sur la base de la viabilité, mais dans une gamme de produits qui atteignent un niveau minimum de viabilité. Ceci implique une combinaison appropriée de réglementations (assurant l'égalité des chances) et de choix (fondés sur les préférences personnelles).

Encadré 8

Accord-cadre international avec Chiquita en Amérique latine¹⁷

En 2001, l'IUF (International Union of Food, Agriculture, Hotel, Restaurant, Catering, Tobacco and Allied Work) et Chiquita ont signé un accord-cadre international sur la liberté d'association, les normes minimales de travail et l'emploi dans le secteur de la banane en Amérique latine. Aux termes de l'accord, Chiquita est tenue de réaffirmer son attachement au respect des conventions de base de l'OIT¹⁸ d'améliorer constamment les conditions d'emploi et de travail de ses salariés et d'engager des consultations avec les syndicats sur les questions touchant aux contrats et au volume du travail. L'accord garantit également que « Chiquita exigera que ses fournisseurs, producteurs contractuels et partenaires de coentreprises fournissent des éléments de preuve raisonnables qu'ils respectent la législation nationale et les normes minimales de travail énoncées dans la Première partie du présent accord. Les parties conviennent que la mise en œuvre efficace de cette disposition est tributaire d'un certain nombre de facteurs tels que le niveau relatif d'influence exercée par Chiquita sur ses fournisseurs et la disponibilité d'autres sources d'approvisionnement appropriées et commercialement viables. Le Comité d'examen procédera donc à une évaluation conjointe de la mise en œuvre de cette partie de l'accord en tenant compte de ces facteurs ».

http://www.sustainlabour.org/files/IFAs/IFA_Chiquita.pdf C. **Nouvelles mesures**

89. Une politique de consommation et de production véritablement durable devrait lier la croissance économique et la création d'emplois décents et stimuler la demande et l'offre de produits et de services durables. À cet effet, il faudrait appuyer les considérations suivantes :

- a) **La gouvernance démocratique, le respect des droits fondamentaux relatifs au travail et une réglementation adéquate** sont les conditions de base essentielles à la réalisation d'un modèle de production durable;
- b) **Le travail décent** devrait être le fondement d'une chaîne d'approvisionnement durable, car il permet de lutter contre la pauvreté, de réduire la vulnérabilité aux changements économiques, sociaux et environnementaux et d'autonomiser les collectivités;
- c) **Une réglementation efficace** en vue de renforcer la création d'emplois verts et décents et des modes de production durables et de réduire les accidents du travail, les maladies et les effets de la production sur l'environnement;
- d) **Un cadre de transition juste** pour protéger les travailleurs contre la perte de leurs emplois et de leurs moyens de subsistance lors de la transition vers une économie plus verte. Ceci implique des investissements, la diversification économique, l'éducation et le développement des compétences, la protection sociale et le dialogue social;

¹⁷ Voir le texte à : www.sustainlabour.org/files/IFAs/IFA_Chiquita.pdf.

¹⁸ Voir :

www.ilo.org/global/What_we_do/InternationalLabourStandards/Introduction/ConventionsandRecommendations/lang--en/index.htm.

- e) **La participation des syndicats** au développement durable sur le lieu de travail et aux niveaux local, régional, national et international et la promotion des conventions de base de l'OIT, des Directives à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE et de la Déclaration tripartite de principes sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT;
- f) **Mettre l'accent sur les petites et moyennes entreprises**, dans lesquelles les travailleurs subissent les conditions de travail les plus difficiles et où un faible niveau de priorité est accordé à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et à la durabilité;
- g) **Sensibiliser davantage les consommateurs** et promouvoir les conventions de base de l'OIT et les Directives à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE, afin d'améliorer les conditions, l'efficacité et la durabilité au profit des travailleurs d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement.
-